



Commune de  
**St-Sulpice**

1  
2

<b>Procès-verbal N° 03/24 de la Séance du Conseil communal</b>	
<b>Mercredi 17 avril 2024 à 20h00</b>	
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>Complexe communal du Léman</b>

- 3 Présidence : M. Cyril Golaz  
4 Secrétaire : Mme Brigitte Grobet  
5 Scrutateurs : M. Jérémy Bernasconi  
6 M. Quentin Tonascia  
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8

9

**ORDRE DU JOUR**

- 10 1. Assermentation  
11 2. Appel  
12 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 avril 2024  
13 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024  
14 5. Communications du Bureau et de la Municipalité  
15 6. Nomination d'un scrutateur suppléant  
16 7. Nomination d'une membre à la Commission de recours en matière d'impôts  
17 8. Préavis n°04/2024 : « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000 TTC pour la mise à niveau de  
18 l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour Pré-Fleuri »  
19 Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis n°04/2024  
20 Discussion et décision  
21 9. Préavis n°05/2024 : « Réponse au postulat de Mme Nathalie Dubuis et consorts  
22 « Incitation à la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » »  
23 Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis n°05/2024  
24 Discussion et décision  
25 10. Préavis n°06/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner et consorts  
26 « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » »  
27 Rapport de la Commission Ad hoc sur le préavis n°06/2024  
28 Discussion et décision  
29 11. Dépôt du préavis n°07/2024 : « Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) de la  
30 Commune de Saint-Sulpice » »  
31 12. Dépôt du préavis n°08/2024 : « Réponse au postulat de Roxane Berner & consorts « Réaménagement  
32 de la place de jeux du Parc du Russel » »  
33 13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux  
34 14. Propositions individuelles et divers

1 La 25<sup>ème</sup> séance de la présente législature 2021-2026, 3<sup>e</sup> de cette année 2024 est ouverte à 20h00 au Complexe  
2 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous  
3 une cordiale bienvenue.

#### 4 **1. Assermentation**

5 **M. le Président** procède à l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal, **M. Mark Mc Cormick**, qui  
6 remplacera **M. Jean-Pierre Jaton** pour le groupe des Vert-e-s. **M. le Président** ajoute qu'il transmettra plus  
7 d'informations concernant la démission de celui-ci au point 5 de l'ordre du jour. Il passe la parole à **Mme**  
8 **Nussbaumer-Picard**, cheffe de groupe des Vert-e-s, pour la présentation de **M. Mark Mc Cormick**, candidat de  
9 ce même groupe.

10 **Mme Nussbaumer-Picard** présente **M. Mark Mc Cormick** qui est né aux Etats-Unis, dans le Michigan. Il est  
11 naturalisé en 2021 à Echallens où il a été Conseiller communal. Il habite St-Sulpice depuis septembre 2023, et  
12 apprécie son calme et sa verdure. Diplômé de l'Université de Lausanne, il est analyste de données se concentrant  
13 sur l'eau, les déchets et l'énergie. Il est père de deux filles et aime les balades dans la nature, l'histoire et la  
14 démocratie directe.

15 **M. le Président** : « *J'invite **Monsieur Mark Mc Cormick** à avancer jusqu'au pied de cette estrade et à l'assemblée*  
16 *à se lever. Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membre du Conseil Communal de St-Sulpice*  
17 *et je vais vous donner lecture de la promesse légale. Après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous*  
18 *lèverez la main droite et prononcerez « je le promets » ou « je le jure » »<sup>1</sup>.*

19 « *Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et*  
20 *de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience,*  
21 *diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans*  
22 *tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux*  
23 *et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer*  
24 ***Monsieur Mc Cormick**, le promettez-vous ? »*

25 **M. Mc Cormick** : « *Je le promets.* »

26 **M. le Président** : « *Vous êtes dès maintenant membres du Conseil communal de Saint-Sulpice. Notre assemblée*  
27 *prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès pour votre activité législative au service de notre*  
28 *Commune. Je vous en félicite. Je prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir. **M. Mc Cormick**, vous pouvez à nouveau*  
29 *prendre place au sein du Conseil ».*

#### 30 **2. Appel**

31 **M. le Président** constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 4 avril 2024,  
32 conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal<sup>2</sup>. Il passe la parole à **Mme Grobet**, notre  
33 Secrétaire du Conseil, pour l'appel.

34 *Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure*  
35 *fixée pour l'appel.*

36

---

<sup>1</sup> Les passages entre guillemets et italiques reprennent intégralement les propos des intervenants, transmis par écrit (fichier word ou PDF par courriel) au Secrétariat du Conseil pour intégration au présent procès-verbal

<sup>2</sup> Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 13 Mmes De Sousa, Richards  
MM. Bidinost, Bocchetti, Chabanel, Cuérel, Krafft, Lévy, Panno,  
Pietramaggiori, Richards, Salina, Yazyev

Absents : 0

Présents : 46

1 L'effectif du Conseil est de 59 après l'assermentation de **M. Mc Cormick**. Le nombre de membres présents se  
2 monte à 46. La majorité absolue est fixée à 24. Le cinquième des membres se monte à 10. Le quorum est fixé à  
3 30 (art. 54 RCC + 26 LC)<sup>3</sup>. Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de  
4 la Municipalité sont présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

### 5 **3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 17 avril 2024**

6 **M. le Président** annonce qu'il y a formellement 14 points à l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite  
7 intervenir au sujet de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'interventions, ce point est par la suite voté. Les résultats sont  
8 les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour	45	0	0

9 *L'ordre du jour est ainsi accepté.*

### 10 **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mars 2024**

11 **M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /  
12 ou par courrier postal. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou  
13 partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de  
14 rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

15 **M. le Syndic** a deux remarques à formuler. La première concerne la page 16, ligne 5. Il faut remplacer  
16 « amortissement à vie » par « amortissement à venir ». La deuxième se réfère à la page 21, ligne 32. La  
17 formulation « ... ça l'est beaucoup plus... » est à remplacer par « ... ça l'est beaucoup moins... ».

18 **M. Chappuis** attire l'attention à la page 14, ligne 19 et propose de corriger une erreur de frappe dans le nom de  
19 la Commune de Veytaux.

20 **M. Hirsch** souhaite remplacer « ...s'est déjà passé alors que »... en Page 18, ligne 5, par « ...s'est déjà passé  
21 lorsque... »

22 **Mme Probst** propose d'ajouter, en plus de la ligne 31 en page 17, qu'un moment de silence a été observé en  
23 mémoire de **M. Jacques Equey**. **M. le Président** clarifie qu'il était simplement intervenu par rapport à la  
24 dissipation momentanée de l'assemblée en demandant d'observer le silence.

---

<sup>3</sup> Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 Il n'y a pas d'autres interventions. Le procès-verbal est ensuite voté :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du Procès-Verbal de la séance du 20.03.2024	38	0	7

2 **Le PV n° 02/2024 du 20 mars 2024 est accepté à la majorité.**

3 Des remerciements sont adressés à la secrétaire, **Mme Grobet**, pour la rédaction de ce procès-verbal.

#### 4 **5. Communications du Bureau et de la Municipalité**

5 Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à vous transmettre. **M. le Président** commence. La  
6 parole sera ensuite donnée à la Municipalité.

#### 7 **Pour Le Bureau :**

8 **M. le Président** : « Depuis notre dernière séance, voici quelques événements qui se sont déroulés ainsi que ceux  
9 à venir :

10 - Les sociétés de tir de St-Sulpice ont organisés samedi dernier et vont organiser samedi prochain deux  
11 journées porte-ouvertes dans leurs locaux. Ce samedi 20 avril, le stand de tir 300 m de Colombier-sur-  
12 Morges sera ouvert à tous de 9h à 16h et le stand de tir au pistolet de St-Sulpice, se trouvant sous  
13 l'Auberge « Le St-Sulpice », sera ouvert l'après-midi de 14h à 17h. Vous trouverez toutes les informations  
14 sur les flyers en lien avec cette manifestation se trouvant sur la table de l'apéritif

15 Nous avons maintenant 3 points à vous transmettre et 1 courrier à vous lire :

16 - Les dates des prochains Conseils pour cet été seront le 15 mai, le 12 juin et le 26 juin.

17 - La traditionnelle sortie entre les Conseils communaux de Préverenges et de St-Sulpice aura lieu le jeudi  
18 30 mai prochain et sera organisée par notre bureau. Je vous prierai de bien vouloir réserver la date. Des  
19 informations supplémentaires vous parviendront par courriel prochainement. Pour rappel, il s'agit d'une  
20 sortie des deux Conseils qui a lieu en début de soirée, en général.

21 - Comme déjà indiqué depuis quelques Conseils, le Bureau dispose toujours de tickets de parking de  
22 l'Université de Lausanne à distribuer. Les personnes intéressées sont priées de venir s'adresser à moi  
23 pour en récupérer. Il en reste une trentaine.

24 - Pour terminer, je vous lis la lettre de démission de notre collègue, **M. Jean-Pierre Jaton**, datée du 28  
25 mars dernier.

26 « Démission de mon poste de conseiller communal

27 Monsieur le Président, cher Cyril,

28 Je t'informe par la présente de ma décision de mettre un terme à mes activités de conseiller communal  
29 pour le 31 mars 2024.

30 Je suis atteint depuis plusieurs années de la maladie ou syndrome de Ménière qui se manifeste par de  
31 fortes crises de vertiges, soudaines et imprévisibles qui peuvent durer de 1 à 24 heures, associée à une  
32 perte d'audition. Cette maladie n'est ni grave ni mortelle mais invalidante dans la vie courante.

33 Dans ces conditions je ne suis plus à même de participer sereinement aux séances du conseil communal.

34 Après plus de 20 ans passées au service des Serpelious au Conseil communal et à la Municipalité, cette  
35 décision n'a pas été facile à prendre.

1 Mon remplaçant sera présenté aux membres du Conseil lors de la séance du 17 avril 2024 par Madame  
2 Cindy Nussbaumer-Picard qui reprend dès lors la gestion administrative du groupe des Vert-e-s de Saint-  
3 Sulpice.

4 Je suis persuadé que le Conseil communal va continuer à œuvrer pour le bien de la commune et surtout  
5 pour le bien de la planète.

6 Avec mes cordiaux messages.

7 Jean-Pierre Jaton »

8 M. Mc Cormick, assermenté aujourd’hui, remplace tout de suite notre ancien Conseiller. Nous procéderons au  
9 renouvellement du bureau au point 6 de notre ordre du jour.

10 M. le Président passe ensuite la parole à la Municipalité pour ses communications.

11 **Pour la Municipalité :**

12 M. le Syndic : « J’aurai 2 communications sur 2 démarches participatives.

13 La démarche participative consacrée au Plan d’affectation du Laviau aura lieu mardi prochain. Elle consistera en  
14 une présentation du dossier, en des discussions en trois groupes et en une restitution de conclusions. La  
15 Municipalité se chargera ensuite de relayer ces conclusions à la population en vue de susciter des réflexions  
16 supplémentaires. Nous avons reçu 79 inscriptions pour les 30 places à disposition. Pour procéder à notre sélection,  
17 nous avons d’abord écarté les personnes dont l’inscription n’était pas valable, notamment parce qu’elle était  
18 arrivée hors délai. Nous avons ensuite trié les candidats restants en les répartissant dans cinq groupes d’âge et  
19 dans cinq catégories de profession, pour constituer un panel aussi représentatif que possible de la population.  
20 Enfin, comme il restait plus de candidats que de places dans certaines catégories, nous avons terminé en  
21 procédant à un tirage au sort. Ce tirage a été réalisé en ma présence par une employée du greffe devant le  
22 président de votre Conseil, Cyril Golaz.

23 Une deuxième démarche participative est en cours, sur la zone 20 cette fois. Elle aura lieu exactement un mois  
24 après la première, à savoir le 23 mai. Elle sera plus complexe que la première, puisqu’aux étapes de présentation,  
25 de discussion et de restitution s’ajoutera une étape de visite de la zone concernée. La Municipalité se chargera là  
26 aussi de relayer les conclusions de l’atelier auprès de la population pour que la discussion puisse se poursuivre  
27 pendant quelques temps. Nous avons reçu pour l’instant 25 candidatures pour 30 places. A ces 30 participants  
28 issus du grand public s’ajouteront des invités d’office, qui ont été choisis parce qu’ils seront directement concernés  
29 par le projet, à savoir l’association des commerçants, l’association des parents d’élèves, le réseau 4-S, l’Association  
30 vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (l’AVACAH), l’entité chargée de l’urbanisme et  
31 de la mobilité dans le district (SDOL), la police, les pompiers, l’entreprise de ramassage Retripa et les Transports  
32 publics lausannois. Nous avons parallèlement réservé une place aux 13 commerçants présents dans la zone. »

33 M. Piller a une communication à transmettre.

34 « Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers.

35 Dans le courant du mois de mars la Municipalité a rencontré des représentants du collectif 52.

36 Qu’est-ce que le Collectif 52 ? C’est une association à but non lucratif fondée en 2019 au Mont-sur-Lausanne,  
37 composée de 14 jeunes entre 20 et 28 ans, qui a pour but de promouvoir, organiser et gérer des activités sociales  
38 et culturelles. Au cours des divers projets déjà réalisés, le collectif 52 tient à créer une offre multigénérationnelle  
39 qui est à leurs yeux indispensable à la réussite de ceux-ci. Ils sont présents sur deux sites au Mont-sur-Lausanne,  
40 un site à Renens sur l’îlot de la Savonnerie et sont présents dans de multiples manifestations d’Anzère à Sion en  
41 passant par l’Unil.

1 Ces jeunes ont présenté un projet de rencontre intergénérationnelle atypique et accueillant. La Municipalité a  
2 trouvé ce projet intéressant et innovant. Pour ce faire un lieu magnifique leur a été proposé qui est l'esplanade  
3 qui se situe entre la maison de commune et le bâtiment du 14 avril. Un cabanon sera installé ainsi que des tables.  
4 Des boissons pourront être consommées sur place. Des contacts avec la Société de développement et l'USL sont  
5 en cours afin de faire participer les sociétés et d'animer le site.

6 Ce lieu de rencontre sera ouvert tous les vendredis de mai à fin septembre de 17h00 à minuit et un tout ménage  
7 sera distribué avant fin avril.

8 Je vous remercie. »

9 **Mme Merminod** a deux communications à transmettre :

10 La première concerne l'aménagement du parc du Russel :

11 « Dans la suite de la réponse au postulat Berner concernant le réaménagement de la place de jeux du Russel, la  
12 Municipalité a décidé de faire une pré-étude sur l'aménagement du parc du Russel. Dans un premier temps, elle  
13 avait pensé refaire seulement la place de jeux et dans un deuxième temps, de s'occuper des surfaces sportives.  
14 Or toutes les installations sportives sont vétustes et ce parc ne répond plus aux normes actuelles, concernant la  
15 sécurité et l'accessibilité. De plus, c'est un lieu très fréquenté des Serpelious. C'est un endroit magnifique qui  
16 mérite d'être repensé dans son ensemble.

17 Cette pré-étude aboutira à un avant-projet et nous donnera une estimation de son coût de réalisation et la  
18 sélection d'un pool de mandataires qui nous pourrait nous accompagner pour la phase d'études du projet. Nous  
19 reviendrons donc vers vous avec un préavis pour une mener une étude et obtenir des offres et enfin, un préavis  
20 pour le réaménagement du parc.

21 Dans cette phase d'avant-projet, une démarche participative sera ouverte. Les enfants auront aussi la possibilité  
22 de s'exprimer. Le but est de faire de ce parc du Russel un parc paysager d'exception, un parc écologique et durable,  
23 un parc apprécié des usagers quel que soit leur âge. »

24 La deuxième communication concerne le service Enfance et Jeunesse :

25 « Comme vous le savez, le service Enfance Jeunesse va s'agrandir dès la rentrée d'août 2024. Cet agrandissement  
26 passe l'utilisation de nouveaux locaux et l'engagement de personnel

27 Afin de garantir une rentrée de qualité et de permettre aux équipes éducatives de se concentrer pleinement sur  
28 l'accueil des enfants, il est important d'effectuer les changements de locaux dès le mois de juin de cette année,  
29 donnant ainsi une opportunité au personnel de se familiariser avec le lieux et le matériel.

30 Cela implique donc le déménagement du réfectoire dans la moitié du foyer des Pâquis dès le mois de juin. Cet  
31 exercice permettra de régler les quelques problèmes qui pourraient se présenter.

32 Les sociétés qui utilisent le foyer sont averties qu'elles n'auront plus que la moitié de la salle à disposition.

33 Pendant toutes les vacances scolaires, le foyer sera disponible, ainsi que durant les weekends. L'équipe du  
34 réfectoire remettra la salle en ordre le vendredi et la réaménagera le lundi matin. »

35 **Mme Willi** n'a pas de communication à transmettre.

36 **M. Matthey** a deux communications à transmettre :

37 La première concerne la création des WC PMR au Foyer :

38 « Les travaux dont je vais vous parler étaient prévus en 2023 mais l'état des finances nous avait obligé à reporter  
39 ce projet d'une année.

40 Je veux parler de la création au Foyer des Pâquis des WC "handicapés" ou plutôt WC PMR, pour Personnes à  
41 Mobilité Réduite. J'ai le plaisir de vous annoncer que ces travaux ont commencé le lundi 8 avril et vont durer  
42 environ un mois.

1 *Il s'agit de la transformation de petits WC qui existaient déjà, peu connus, au fond à gauche de la grande salle,*  
2  *dans les loges après la réserve de chaises.*

3 *Ce sont des travaux conséquents car il faut désamianter, déplacer un mur et une porte, un radiateur, mettre le*  
4  *sol à niveau, refaire la tuyauterie, l'électricité et j'en passe. Les travaux se montent à environ CHF 28'000.-. »*

5 La deuxième communication concerne l'étude des façades de l'église :

6 *« Ma 2ème communication concerne l'église. Je vous avais déjà parlé, en 2022, des morceaux de molasse qui*  
7  *avaient la fâcheuse tendance à se détacher des façades.*

8 *Un curage rapide avait été effectué depuis une nacelle pour faire tomber les morceaux les plus menaçants. Ce*  
9 *n'était évidemment qu'une solution provisoire.*

10 *Il faut maintenant envisager la suite. C'est pourquoi, si le jeudi 25 avril la météo le permet, vous verrez à nouveau*  
11  *le camion-nacelle autour de l'église. Deux spécialistes vont scruter les façades. Le premier est spécialiste des*  
12  *pierres de taille et le second s'occupera de la maçonnerie et des crépis. (Je savais qu'on ne mélange pas les*  
13  *torchons et les serviettes, j'apprends maintenant qu'on ne mélange pas non plus les cailloux et le ciment).*

14 *Ils nous fourniront tous les deux un rapport détaillé, avec photos à l'appui, et surtout un devis estimatif pour une*  
15  *réfection dans les règles de l'art de ces façades.*

16 *Je vous rappelle rapidement ce que j'avais déjà mentionné au Conseil en septembre 2022 :*

17 *Une réfection de l'église a duré 5 ans, de 1898 à 1903, puis une autre, plus modeste, en 1973.*

18 *Or notre spécialiste des pierres avait relevé en 2022 que selon ses observations, « aucune intervention sur les*  
19  *éléments en molasse n'a été effectuée depuis 1903. » »*

20 *Il avait encore indiqué que, « en règle générale, tout élément en molasse exposé aux intempéries en façade*  
21  *nécessite un entretien au minimum tous les cinquante ans en moyenne. »*

22 *Nos prédécesseurs n'ont donc pas entrepris de travaux conséquents depuis plus de 120 ans. De plus, tout donne*  
23  *à penser que les travaux entrepris en 1973 n'ont pas été faits dans les règles de l'art et ont contribué à une*  
24  *dégradation plus rapide des zones retouchées. Le type de ciment n'était pas approprié.*

25 *Vous aurez donc la possibilité de vous prononcer bientôt sur la réfection, ou non, des façades de notre emblème*  
26  *villageois.*

## 27 **6. Nomination d'un scrutateur suppléant**

28 D'après l'article 12 alinéa 1<sup>4</sup> du règlement du Conseil communal, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au  
29 scrutin de liste. Cependant, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir conformément  
30 à l'alinéa 2 du même article du règlement, l'élection peut s'opérer tacitement si mention en est faite au procès-  
31 verbal. Personne ne s'oppose à ce mode de procéder.

32 Le siège étant acquis au groupe des Vert-e-s, **Mme Nussbaumer-Picard**, cheffe de groupe, propose **M. Mark Mc**  
33 **Cormick**, nouvellement assermenté, pour remplacer **M. Jean-Pierre Jaton**, démissionnaire.

---

<sup>4</sup> Art. 12 RCC : Le président, le premier et le 2ème vice-président ainsi que le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

1 **M. le Président** : « **M. Mc Cormick**, acceptez-vous de vous porter candidat en tant que scrutateur suppléant et  
2 rejoindre ainsi notre bureau ? »

3 **M. Mc Cormick** : « *Oui* ».

4 **M. le Président** précise que **M. Mc Cormick** est élu tacitement scrutateur suppléant et donc intégré au bureau  
5 du Conseil pour la suite de cette année 2023 / 2024. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de ces  
6 fonctions, ajoute qu'il se réjouit de la future collaboration et le félicite pour son élection. Il profite de l'occasion  
7 pour adresser ses remerciements à **M. Jatou**, scrutateur suppléant, pour sa disponibilité lors des derniers  
8 Conseils lorsque cela a été nécessaire.

## 9 **7. Nomination d'une membre à la Commission de recours en matière d'impôts**

10 **M. le Président** : « En application des art. 39, 41 et 42 du règlement de notre Conseil communal, lorsqu'un  
11 membre démissionne ou quitte une commission, le siège vacant reste acquis au groupe politique dont il fait partie.

12 A la suite de la tragique disparition de feu, **Monsieur Jacques Equey**, nous devons nommer un membre à cette  
13 commission afin de le remplacer.

14 Le siège étant acquis au groupe de l'ASSE, **Monsieur Chappuis**, chef de groupe de ce parti, m'a proposé **Madame**  
15 **Nadine Reichenthal** pour compléter cette commission.

16 **Madame Reichenthal**, acceptez-vous de vous porter candidate à la Commission de recours en matière  
17 d'impôts ? »

18 **Madame Reichenthal** : « *Oui* »

19 **M. le Président** : « **Madame Reichenthal**, vous êtes désormais membre de la Commission de recours en matière  
20 d'impôts. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans l'exercice de vos fonctions. »

## 21 **8. Préavis n°04/2024 : « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 274'000 TTC pour la mise** 22 **à niveau de l'éclairage public de la RC1, tronçon du giratoire de Forel au carrefour** 23 **Pré-Fleuri** »

24 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du rapport  
25 de la commission ad hoc du 31 mars 2024. Il passe la parole à la rapportrice de la commission **Mme Guthmuller**.

26 **Mme Guthmuller** : « Au regard des arguments en faveur du préavis et en absence d'éléments tangibles contre le  
27 contenu du préavis, la Commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis. »

28 Elle lit les conclusions du rapport : « En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande,  
29 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal, de prendre les décisions  
30 suivantes :

1 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 2 • vu le préavis municipal n°04/2024 ;  
3 • ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;  
4 • considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

5 DECIDE

- 6 • d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise à niveau de l'éclairage public de la RC1,  
7 d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 274'000.- TTC (deux cent septante-quatre mille francs)  
8 pour sa réalisation,  
9 • de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt,  
10 • d'amortir l'investissement de 274'000.- TTC sur une durée de 30 ans, à raison d'environ CHF 9'100.-par  
11 année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux par le débit de centre de coût  
12 61506 « éclairage public » qui est alimenté par l'émolument pour l'usage du sol. »

13 Au nom de la Commission

14 La présidente

La rapportrice

15 Leticia de Sousa

Anne Guthmuller

16 Saint-Sulpice, le 31 mars 2024

17 **M. le Président** remercie **Mme Guthmuller** et prie, pour rappel, les rapporteurs / rapportrices d'ajouter, lors de  
18 la lecture, la date et les signataires du document.

19 **M. le Président** demande si la Municipalité a quelque chose à ajouter.

20 **Mme Willi** : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

21 *Je tiens tout d'abord à remercier les commissaires ayant traité ce préavis très technique.*

22 *Le préavis 04/24 qui vous est soumis ce soir porte sur la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1 entre le*  
23 *carrefour du Pré-Fleuri et le giratoire Forel.*

24 *Depuis les travaux de requalification de cette étape de la RC1, dans les années 2010, la charge de trafic motorisé*  
25 *mais également cycliste et piéton a fortement augmenté en lien avec l'accroissement de la population de notre*  
26 *district et le développement des hautes écoles.*

27 *On peut également noter la création d'une nouvelle ligne de bus, TL No 1, qui emprunte désormais ce tronçon*  
28 *dans les deux sens et dont la cadence devrait augmenter au cours de ces prochaines années.*

29 *Ce tronçon se caractérise par un certain nombre de zones de conflits telles que fusion entre les voies de bus et les*  
30 *voies utilisées par les véhicules motorisés, ou encore piste cyclable sur la chaussée principale suivant les secteurs*  
31 *etc.*

32 *D'autre part, suite à l'audit effectué en 2019, un certain nombre de non-conformités ont été identifiées et doivent*  
33 *impérativement être corrigées.*

34 *Les Municipalités de Saint-Sulpice et d'Ecublens ont effectué une pesée des intérêts entre, d'un côté les facteurs*  
35 *environnementaux et écologiques, et de l'autre la sécurité des utilisateurs. La sécurité a été jugée prioritaire.*

1 *Le projet qui vous est proposé ce soir a été retenu par les deux Municipalités. Il permet d'assurer aux*  
2 *automobilistes et transports publics une visibilité optimale, et aux utilisateurs les plus vulnérables l'assurance*  
3 *d'être plus visibles, améliorant de ce fait la sécurité de tous les utilisateurs. »*

4 **M. le Président** demande, si la Commission a quelque chose à rajouter.

5 **Mme Guthmuller** dit que la Commission n'a rien à rajouter.

6 M. le Président ouvre la discussion.

7 La parole n'est pas demandée.

8 La discussion est close.

9 Le préavis 04/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 04/2024 dans son ensemble	37	5	3

10 **Le préavis 04/2024 est accepté à la majorité.**

11 **9. Préavis n°05/2024 : « Réponse au postulat de Mme Dubuis & consorts : « Incitation à**  
12 **la mobilité douce/transports publics pour les employés communaux » »**

13 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du rapport  
14 de la commission ad hoc du 27 mars 2024. En l'absence du rapporteur ce soir, il passe la parole au président de  
15 la Commission, **M. Chappuis**.

16 **M. Chappuis** lit les conclusions du rapport : « La Commission relève que la réponse de la municipalité au dit  
17 postulat est une réponse mesurée et pragmatique située entre les aspirations légitimes des uns et des autres.  
18 C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les  
19 Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

20 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 21 • Vu le préavis municipal n°05/2024 ;  
22 • Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;  
23 • Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

24 DECIDE

25 D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Dubuis & Consorts

26 Au nom de la commission

27 Le Président

Le Rapporteur

28 Olivier Chappuis

Stephen Richards

29 St-Sulpice, le 27 mars 2024 »

30 **M. le Président** adresse ses remerciements à la Commission et demande si la Municipalité a quelque chose à  
31 ajouter.

1 **M. le Syndic** : « La Municipalité remercie la Commission ad hoc pour son rapport. Nous nous réjouissons que la  
2 commission vous propose ce soir à l'unanimité d'accepter la réponse que nous avons apportée au postulat de  
3 Mme Dubuis et consorts. Nous nous reconnaissons parfaitement dans une formule utilisée dans la conclusion, à  
4 savoir que notre réponse est « mesurée et pragmatique ». Pour nous, ces deux adjectifs qualifient parfaitement  
5 notre réponse et, au-delà, qualifient bien l'attitude que nous tentons de garder de manière générale dans notre  
6 action. »

7 **M. le Président** demande, si la Commission a quelque chose à rajouter.

8 **M. Chappuis** répond que la Commission n'a rien à rajouter.

9 **M. le Président** ouvre la discussion.

10 **Mme. Berner**, pour sa part, ne trouve cette proposition ni pragmatique, ni mesurée. Elle se dit beaucoup  
11 surprise. Dans la réponse de la municipalité, elle relève la notion de « nécessité largement reconnue de favoriser  
12 le développement durable » et « des souhaits légitimes de chacun d'avoir du confort ». Selon **Mme Berner**,  
13 beaucoup des actions vont dans le sens de favoriser le développement durable : on parle d'un parc du Laviau qui  
14 est durable et écologique, on met en avant toute une démarche participative par rapport à une place de  
15 rencontre dans le village. Elle ajoute que, si tout le monde ne se reconnaît pas forcément dans la préservation  
16 de l'environnement, le souci de la circulation dans le village semble tout de même faire l'unanimité. Quant aux  
17 souhaits légitimes de chacun d'avoir du confort, en l'occurrence, la mesure aide et encourage les collaborateurs  
18 de venir en voiture au travail.

19 Cette démarche la surprend beaucoup et elle se demande où est l'incitation à utiliser des transports publics, à  
20 encourager les gens à bouger, à faire du vélo, à rester en santé. Est-ce que peut-être la municipalité ne croit pas  
21 qu'il faille choisir l'un au détriment de l'autre ? **Mme Berner** avait l'impression que la commune s'était  
22 déterminée et positionnée en faveur de défendre le développement durable.

23 Le rapport mentionne donc une solution mesurée et pragmatique. **Mme Berner** ne la trouve pas mesurée, mais  
24 extrême ; extrêmement surprenante pour elle, extrêmement injuste, car inéquitable en favorisant les  
25 automobilistes, même au-delà de les favoriser en les subventionnant. Elle ne la trouve pas non plus pragmatique,  
26 mais à l'encontre des autres efforts dans la commune.

27 Mme Berner mentionne également la remarque de la municipalité que cela contribuait à des conditions de travail  
28 attrayantes et que cela irait au détriment des conditions de travail des collaborateurs, ce qui serait  
29 contreproductif à la suite du nouveau règlement du personnel qui avait amélioré les conditions. Ce risque avait  
30 été relevé par la commission et il a été recommandé de travailler sur ce point-là, en parallèle avec les nouvelles  
31 conditions de travail, car il n'est pas forcément très populaire d'introduire un changement par rapport à des  
32 acquis. Aucune suite n'avait été donnée à ce point.

33 **Mme Berner** trouve donc que cette proposition, même en donnant un montant à d'autres personnes, reste  
34 injuste, puis une inégalité de traitement. Ce serait un cadeau à 58% des automobilistes, parce qu'il s'agit de  
35 places de parc gratuites. Elle ne sait pas quel sera le calcul du montant de compensation. D'une part cela va  
36 coûter un certain tarif à la commune, mais de plus elle doute que le montant de compensation soit à la hauteur  
37 du coût d'une place de parc réel annuel. M. le Syndic a mentionné lors de la dernière séance qu'il était moins  
38 aisé qu'il n'y paraît de mettre en place un tel dispositif. De nombreuses entreprises ont déjà réalisé cette  
39 démarche et il y a plusieurs sites qui en parlent, dont « mobilservice.ch » qui recense plusieurs entreprises, même  
40 plusieurs communes qui ont mis en place un tel dispositif ; ils en donnent les détails, les systématiques. Il y a des  
41 systèmes au concept assez simple qui consistent à mettre à disposition des places de parking payantes aux  
42 collaborateurs qui le souhaitent. Il est assez aisé de reverser les recettes de manière équitable à tous les  
43 collaborateurs ; un montant, une allocation de déplacement, etc., que chacun pourra utiliser à sa guise.

1 **Mme Berner** ne qualifie pas la légitimité ou non des collaborateurs qui souhaitent venir en voiture, quelque soit  
2 leur lieu de domicile, quelque soit leur situation familiale. A entendre la municipalité, on dirait qu'il est plus  
3 légitime pour un collaborateur de prendre sa voiture pour déposer son enfant à l'école en venant que pour vos  
4 citoyens qui déposeraient leurs enfants avant de partir travailler à un certain endroit. Ces dispositifs qui font  
5 payer de manière plus ou moins usuelle des places de parc et de redistribuer ce montant-là à tout le monde  
6 permet un traitement équitable à tout le monde.

7 **Mme Berner** ajoute qu'elle n'a pas compris pourquoi la municipalité répond à ce postulat après 4.5 ans sans  
8 réellement dire ce que vous allez faire. Selon elle, au point où on en était, on aurait pu attendre 6 mois et attendre  
9 une solution de la part de la municipalité. En l'état, elle recommande au conseil de refuser ce préavis qu'elle  
10 trouve inéquitable parce qu'il favorise une partie des collaborateurs et au vue de la détérioration du climat.

11 **M. le Syndic** : « Quand on travaille avec du personnel, on est obligé de tenir compte de ses sentiments et de ses  
12 impératifs. Il est clair que pour une grande partie du personnel venir en voiture est important, pour ne pas perdre  
13 une heure, deux heures, trois heures de transport par jour. Pour certains, qui n'habitent même pas très loin,  
14 p.ex. du côté de Crissier, venir en transports publics à St-Sulpice, c'est déjà beaucoup. Donc, nous souhaitons  
15 défendre le développement durable. Dans le développement durable, il y a la défense de l'environnement, mais  
16 il y a aussi la défense d'une idée équilibrée de ce que la société doit donner à ses citoyens. Dans le développement  
17 durable, il y le mot « développement ». Ce qui a été décrit comme une approche équilibrée comprend un oui au  
18 développement durable, oui à des efforts, sans pour autant péjorer les conditions de travail du personnel. Cela  
19 aurait été le cas, si la municipalité faisait payer des places de parking, par exemple. Vous dites que c'est  
20 inéquitable car on récompense de 58% du personnel. C'est très équitable, car on offre cette solution à 100% du  
21 personnel. Pour certains, c'est une bonne solution et pour d'autres ce n'en est pas une. On se sent nous-même  
22 très à l'aise avec notre réponse à ce postulat, même s'il y a une certaine tension, comme mentionné dans le  
23 préavis, entre le souci du développement durable - et le souci du développement durable peut aller très loin –  
24 et l'obligation de tenir comptes d'autre chose que le développement durable. Je pense que la solution extrême  
25 serait, en réalité, de tenir compte uniquement du développement durable et pas du tout des aspirations du  
26 personnel. »

27 La discussion est close. La parole n'est plus demandée.

28 Le préavis 05/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 05/2024 dans son ensemble	18	12	15

29 **Le préavis 05/2024 est accepté.**

30 **10. Préavis n°06/2024 : « Réponse au postulat de Mme Roxane Berner & consorts**  
31 **« Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune »**

32 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du rapport  
33 de la commission ad hoc du 2 avril 2024. Il passe la parole à la rapportrice de la commission **Mme Jindra Fröhlich**.

34 **Mme Fröhlich** lit les conclusions du rapport : « La Commission considère que la réponse de la Municipalité,  
35 complétée par les réponses de Madame Médrano, Monsieur Carmin et de Monsieur Conde, répond à la question  
36 du postulat. Les objectifs à atteindre concernant la production d'énergie renouvelable, sont encore importants.  
37 La Municipalité, avec l'aide du fonds pour le développement durable, a mis en place des outils pour atteindre ces  
38 objectifs. Elle devra également disposer d'outils et d'indicateurs, pour évaluer l'évolution de la situation en  
39 matière des objectifs à atteindre, concernant la production d'énergie renouvelable à Saint-Sulpice.

1 La Commission exprime deux vœux :

2 • Premier vœu

3 Que la Municipalité suive l'évolution de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits des immeubles  
4 à Saint-Sulpice, afin de pouvoir vérifier que les objectifs à atteindre puissent l'être dans les délais qui seront  
5 imposés.

6 • Deuxième vœu

7 L'importation de voitures thermiques étant interdite dans un futur « proche ? » et la technologie va également  
8 évoluer. La Commission exprime le vœu que la Municipalité continue à poursuivre sa réflexion sur la possibilité  
9 et l'utilité d'installer à Saint-Sulpice des bornes de recharge publiques pour les voitures électriques. La réponse  
10 à donner concernant la demande pour cette infrastructure pourrait évoluer ces prochaines années.

11 Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres vous prie, Monsieur le Président,  
12 Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre la décision suivante :

13 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 14 • ayant pris connaissance du préavis municipal n°06/2024 ;
- 15 • ouï les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- 16 • considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

17 DECIDE

18 d'accepter le préavis municipal no 06/2024 »

19 Ainsi fait à St-Sulpice le 2 avril 2024

20 Au nom de la Commission

21 Le Président

Le Rapporteur

22 Christian Lehmann

Helena Jindra Fröhlich

23 **M. le Président** adresse ses remerciements à la Commission et passe la parole à la Municipalité.

24 **Mme Merminod** : « *Ce postulat a été présenté en 2019. Certes, la municipalité a pris du temps pour y répondre,*  
25 *mais ce temps a été bien utilisé. Déjà dans la législature précédente, une déléguée au développement durable a*  
26 *pu être nommée et un fond pour accorder des subventions a été créé. Tous les sujets qui concernent le*  
27 *développement durable prennent de l'ampleur et se développent de plus en plus. On a une déléguée qui est très*  
28 *active dans le domaine. Donc à la suite du postulat, en commun, la municipalité a pu agir. Je tiens à remercier la*  
29 *commission pour son rapport fouillé qui va même au-delà du postulat. Merci. »*

30 **M. Lehmann** se dit très heureux de la collaboration avec les employés de la commune et la municipale du  
31 développement durable. En plus, il évoque son ravissement du fait que la municipalité a permis la coïncidence  
32 de l'établissement du rapport avec la parution de cette « petite grande » brochure que tout le monde a pu  
33 obtenir chez soi, à la maison, même s'il s'agit là seulement d'une prise de situation ponctuelle, d'une  
34 photographie du développement durable qui évolue dans le temps. Cette brochure démontre qu'on a bien passé  
35 du temps à développer ces démarches.

1 **Mme Nussbaumer-Picard** a 1 question et 1 proposition. La question porte sur l'utilisation des panneaux solaires  
2 du collège. 3 bâtiments sont équipés de panneaux solaires, dont le collège. Elle aimerait savoir pourquoi on ne  
3 peut pas profiter de l'énergie des panneaux solaires de ce dernier. Sa proposition serait d'ajouter un 3<sup>e</sup> vœu, à  
4 savoir aller voir ce qui se fait en la matière dans les communes des alentours et de s'en inspirer avant de  
5 réinventer la roue.

6 **M. le Président** explique que ce n'est malheureusement pas possible de modifier le rapport de commission en  
7 rajoutant ce vœu, mais il sera protocolé au procès-verbal.

8 **Mme Merminod** pense que ce sera **M. Mouvét** qui répondra concernant les panneaux solaires du collège, car il  
9 était dans la commission au moment où le collège s'est créé.

10 Concernant le 3<sup>e</sup> vœu, elle explique que St-Sulpice ne travaille pas seul dans son coin. Il y a une grande  
11 collaboration au sein du district, qui va même plus loin. Il y a souvent des réunions avec d'autres communes du  
12 canton. Il y a donc une grande collaboration qui se fait, on ne réinvente pas la roue. Il y a des projets communs  
13 qui se font entre plusieurs communes.

14 **M. Mouvét** explique que le préavis mentionne en effet le collège des Pâquis comme étant la plus grosse  
15 installation sur les bâtiments communaux. Cette installation se basait sur le préavis 01/14 qui répondait à une  
16 motion que lui-même avait déposée avec d'autres Conseillers communaux sur la réalisation d'une installation  
17 photovoltaïque sur les toits du complexe scolaire des Pâquis, en 2014. A l'époque une installation comme celle-  
18 ci coûtait très chère et était hors de la portée financière de la commune. C'est pour cette raison qu'il avait été  
19 décidé de louer la surface à un tiers, une société de production électrique (SI-REN SA) qui a installé ces panneaux  
20 moyennant une rétribution à la commune pour l'utilisation de la toiture. Était d'ailleurs prévue également une  
21 installation didactique installée au collège qui ne s'est pas faite.

22 Aujourd'hui, la situation est très différente. **M. Mouvét** aimerait savoir quelle est la durée du contrat qui avait  
23 été signé en 2014/2015 ? Est-ce qu'il y aurait un intérêt pour la commune de récupérer cette surface pour  
24 exploiter elle-même cette installation ?

25 **M. Matthey** répond qu'il se pose cette question pratiquement chaque mois quand il reçoit la facture d'électricité  
26 pour ce collège. Le montant est gigantesque et il a dans l'idée de reprendre sérieusement ce contrat avec SI-REN  
27 SA (SI Renouvelables de Lausanne). Cette voie va être suivie et cela va être étudié sérieusement, car hors de prix.  
28 Cependant, il n'en sait pas plus encore pour l'instant, même s'il a bien retrouvé le contrat.

29 **Mme Kaeser** aimerait poser une question à la municipalité concernant le chauffage à distance avec Ecublens  
30 mentionné dans le préavis. Il y est expliqué qu'il est trop tôt pour en parler plus dans le détail, mais elle aimerait  
31 savoir si on pouvait peut-être déjà être informé quelle région de la commune serait concernée ?

32 **Mme Merminod** explique qu'elle pourra parler de la région concernée de la commune, les discussions avancent.  
33 Il est sûr qu'il faut que les deux communes se mettent ensemble, sans quoi ce ne sera pas rentable. Le lac est  
34 à St-Sulpice, cela partira donc d'ici. Ce sera dans un premier temps pour partir depuis vers la station de pompage  
35 et puis aller vers le Nord jusqu'aux terrains d'Ecublens. Du côté de St-Sulpice, un projet sera mené lequel se fera  
36 en plusieurs étapes. La première sera d'aller vers le Nord du côté d'Ecublens, puis viendra St-Sulpice après. Mais  
37 cela reste en discussion, rien n'est encore sûr, car il faut regarder avec le canton, les communes ; demain il y aura  
38 une séance avec la commune d'Ecublens. Ce n'est pas pour cacher des choses, mais, pour l'instant, on ne peut  
39 pas encore en dire plus, car absolument rien n'est sûr. Elle aimerait faire savoir que le problème est pris au  
40 sérieux, que l'on y travaille.

41 La discussion est close. La parole n'est plus demandée.

1 Le préavis 06/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 06/2024 dans son ensemble	43	0	2

2 Le préavis 06/2024 est accepté à la majorité.

3 **11. Dépôt du préavis n°07/2024 : « Règlement communal sur la gestion des déchets**  
4 **(RCGD) de la Commune de Saint-Sulpice »**

5 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il  
6 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président ouvre la  
7 discussion.

8 La parole n'est pas demandée.

9 **M. le Président** : Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par les Vert-e-s, traitera de cet objet. Les  
10 commissaires seront, pour le PLR, **Mme Virginie Lo Casco Chappuis**, pour les SCD, **M. Rolf Gygax X**, pour l'ASSE,  
11 **MM. David-André Knüsel** et **Gabriel Decoppet** et la présidence sera assurée par **M. Jean Oberhaensli** des Vert-  
12 e-s. Les commissaires devront s'adresser au président de la commission et de la Municipale en charge en fin de  
13 séance. Le rapport devra être remis aux greffes le 2 mai au plus tard pour la prochaine séance du Conseil  
14 communal du mois de mai.

15 **12. Dépôt du préavis n°08/2024 : « Réponse au postulat de Roxane Berner & consorts**  
16 **« Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel » »**

17 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il  
18 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose.

19 **Mme Merminod** : « *La municipalité a encore fois pris du temps pour répondre à ce postulat, ce qui était, dans les*  
20 *faits, bien. Cela a permis d'étudier le projet plusieurs fois pour finalement repenser l'aménagement complet du*  
21 *parc. Je tiens aussi à dire que lors de la séance de commission, M. Piller ne pourra malheureusement pas être*  
22 *présent, mais il est bien entendu que nous travaillons les deux sur ce projet. »*

23 **M. le Président** ouvre la discussion et donne la parole à **M. Hostettler**.

24 **M. Hostettler** : « Ayant appris ce soir qu'un préavis allait être déposé, afin de rendre le tout peut-être un peu  
25 plus efficace, ne pourrions-nous pas attendre le préavis pour avoir la réponse à ce postulat qui, de toute manière,  
26 a déjà attendu un certain temps ? Donc, vu que nous aurions un postulat, nous n'aurions pas la nécessité d'avoir  
27 deux commissions qui se regroupent pour des projets extrêmement similaires et on pourrait économiser un peu  
28 de temps et de l'argent ce qui ferait du bien à la commune. »

29 **Mme Lyonette** pense qu'il serait logique de joindre les deux sujets, le réaménagement de la place de jeux du  
30 parc Russel et du parc dans son ensemble, par rapport au fait qu'ils sont très franchement liés Aussi, il est difficile,  
31 au niveau du financement, à réaliser tous les travaux pendant l'année à venir. Cela permettra, selon **Mme**  
32 **Lyonette**, de voir à l'avance, comment on pourrait planifier cela et avec quels moyens.

1 **M. Piller** fait remarquer qu'il y aura un conseil lundi et qu'il y a eu une rencontre avec le mandataire pour faire  
2 les pré-études. Ce mandataire va être chargé de faire une analyse, voir la zone du Parc du Russel et faire des  
3 propositions. Ensuite, il y aura en fin d'année, il l'espère, un préavis d'étude ; il y aura une mise au point/au  
4 concours au marché public et après, il y aura un préavis pour la construction. Mais cela ne sera pas avant 2025,  
5 peut-être en 2026.

6 **Mme Lyonette** : « En même temps, les deux sujets sont inextricablement liés, il n'est pas logique de présenter  
7 un préavis maintenant dans attendre les résultats d'une pré-étude sur les options de développement du parc. »

8 **M. le Syndic** explique qu'il comprend bien cette position. Le souhait de la municipalité était juste de procéder  
9 dans l'ordre, souhaitant de répondre à ce postulat en suspens pendant un certain temps et de passer à autre  
10 chose par la suite. La municipalité peut y répondre tout de suite, à savoir entre cette séance et la prochaine, cela  
11 lui semblait une bonne chose à faire plutôt que d'attendre. Cela peut aller relativement vite, mais même si cela  
12 va très vite, ce sera un certain nombre de mois ou plus longtemps. Veut-on vraiment attendre cette période-là  
13 pour répondre à ce préavis ? Sur un postulat qui est simple et qui pourrait être expédié. On souhaitait procéder  
14 dans l'ordre. Il ne sait pas s'il faut faire un vote autour du souhait du Conseil communal de ne pas voter sur cette  
15 réponse au postulat ? Il pense que c'est au Conseil de voir.

16 **M. le Président** aimerait éclaircir la chose en expliquant le fonctionnement d'un postulat. Ce dernier est déposé  
17 par un certain nombre de membres du Conseil communal. Il est considéré comme non accepté tant qu'il n'a pas  
18 été renvoyé à la municipalité ou à l'étude d'une commission. En 2019, il avait été renvoyé à la municipalité.  
19 Maintenant la municipalité a pour tâche d'y répondre. L'option qui s'offre est que la municipalité retire le préavis  
20 ou que l'on procède comme prévu, à savoir de faire une commission ad hoc et que ce soit validé pour la prochaine  
21 fois.

22 **M. Gygax** pense que la meilleure des solutions soit que la municipalité retire son préavis et le traite  
23 conjointement avec le projet, à défaut de quoi elle va traiter deux fois les mêmes choses, une fois dans le cas de  
24 l'hypothèse actuelle, et l'autre fois dans le concret, lors des propositions concrètes de l'étude. En ce qui concerne  
25 le conseil, ce sont les réponses concrètes qui l'intéresse. Il propose à la municipalité de geler la réponse jusqu'à  
26 un résultat connu du préavis qui traite du crédit d'étude.

27 **Mme Kaeser** entend la question du temps et de l'argent et elle partage cette opinion. Cependant, elle et  
28 dommage de se priver d'un débat que la municipalité offre au Conseil à travers ce préavis. Elle aurait pu se  
29 contenter d'une réponse à ce postulat à laquelle on aurait pu acquiescer ou refuser. Ici, on a la possibilité de faire  
30 une commission. On pourra peut-être donner certaines contributions à la municipalité afin d'aller de l'avant dans  
31 le projet. Le Conseil se plaint assez régulièrement de la proposition de préavis tout ficelés auxquels on ne peut  
32 dire que oui ou non. Pour une fois que ce n'est pas le cas, elle trouve dommage de se priver de ce droit-là.

33 **M. le Président** : « Cette décision revient à la municipalité. Je donne la parole à **M. le Syndic**. »

34 **M. le Syndic** demande une pause de 5 minutes pour la municipalité afin de se concerter à propos de cette  
35 décision qui leur revient.

36 **M. le Président** : « Une suspension de séance est accordée. Il est 21h12, on reprend à 21h17. »

37 Après la délibération, **M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic**.

38 **M. le Syndic** : « *Comme vous l'avez appris, nous entamons un processus en vue de créer dans le parc du Russel*  
39 *une zone de détente où se rencontreront des jeux pour enfants, des terrains de sport pour jeunes et adultes, puis*  
40 *sans doute une canopée.* »

1 *Ce genre de processus demande beaucoup de réflexion, de la consultation. Nous souhaitons recueillir, à cette*  
2 *occasion-là, et pas seulement lors de la démarche participative, le plus d'avis possibles. Pour nous, ce préavis est*  
3 *une occasion aussi de recueillir des avis, particulièrement autorisés, puisque les Conseillers communaux sont bien*  
4 *informés de ce qui se passe dans la commune. Ce préavis est donc important pour la municipalité, car il représente*  
5 *pour nous la possibilité de recueillir des avis sur ce qui va se passer au Parc du Russel. Pour cette raison, nous*  
6 *souhaitons maintenir ce préavis. »*

7 La parole n'est pas demandée et M. le Président clôt la discussion.

8 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par le PLR, traitera de cet objet. Les commissaires seront **M.**  
9 **Yves Alleman** pour les SCD, **Mme Elenor Lyonette** pour Les Vert-e-s, pour l'ASSE, **Mmes Alice Kaeser et Claude**  
10 **Probst** et la présidence sera réalisée par **M. Stéphane Billeter pour le PLR**. Les commissaires devront s'approcher  
11 du président de la commission et du délégué de la municipalité en fin de séance à des fins d'organisation. Le  
12 rapport devra être remis aux greffes le 2 mai au plus tard pour notre prochaine séance du mois de mai.

### 13 **13. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

14 M. le Président demande si l'un ou l'une des délégué(e)s souhaite(nt) prendre la parole :

- 15 • AJESOL – Mme Alice Kaeser annonce une séance pour le 24.04.24 ;
- 16 • APREMADOL – Mme Diane Burrus : la séance du comité et l'Assemblée générale ont lieu demain ;
- 17 • ARASOL – M. Nicolas Guillot : il n'a rien à signaler ;
- 18 • Conseil d'établissement de la Planta – Mme Florence Pojer : elle n'a rien à signaler ;
- 19 • ORPC – Mme Claude Probst : elle n'a pas de communication ;
- 20 • PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – M. Yazzyev étant absent et Mme  
21 Lyonette n'étant pas encore assermentée, **M. le Président** demande si M. Piller veut dire quelque  
22 chose ? M. Piller n'a rien à signaler.

### 23 **14. Propositions individuelles et divers**

24 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

25 **M. Pache** aimerait soulever un problème de protection des données, de potentielle usurpation d'identité. Il  
26 réalise que les rapports de commissions publiés sur le site communal sont les versions complètes en pdf, mais  
27 signées ; Il est assez facile de prendre ces documents, de scanner les signatures, de les détourner et d'en faire ce  
28 que bon nous semble. Après vérification, les rapports du Grand Conseil Vaudois, ne comportent absolument pas  
29 de signature, également sur le site de la commune d'Ecublens ; il y a bien le nom des commissaires, mais pas de  
30 signature. Il laisse cela à la sagacité des personnes compétentes, mais on pourrait éventuellement considérer,  
31 en tout cas pour la publication sur le site communal, de publier par exemple des versions non signées ou le nom  
32 mis entre parenthèses avec la mention « signé ». **M. Pache** pense qu'il faudra se pencher sur ce problème.

33 **M. le Président** remercie **M. Pache** d'avoir soulevé ce point et ajoute que la chose va être étudiée.

34 **M. Guillot** aimerait ajouter à la remarque de M. Pache qu'un éventuel retrait des signatures sera une bonne  
35 opportunité de télécharger sur le site de la commune les versions originales en .pdf . Cela permettrait de faire  
36 des recherches de texte dans le document, pas possibles avec les documents scannés.

1 **Mme Nussbaumer-Picard :**

2 *« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipales et municipaux, Monsieur le président, Chères*  
3 *collègues,*

4 *Je ne connais pas le lien que vous avez avec le Football-Club de St-Sulpice, mais pour ma part il est assez fort. En*  
5 *effet, mes 3 fils y ont fait leurs premiers dribbles, passes et tirs aux buts et j'ai, comme beaucoup de parents,*  
6 *passé de nombreuses heures au bord des terrains à regarder et encourager mes enfants. J'ai également souvent*  
7 *profité des activités et mets que le club proposait lors des différentes manifestations organisées par l'USL (Union*  
8 *des Sociétés Locales).*

9 *Il y a 15 ans lorsque mon aîné a commencé, ses coéquipiers venaient de tout l'ouest lausannois. Le club de St-*  
10 *Sulpice était réputé dans la région et la qualité des coachs y était reconnue. Il comprenait des équipes dans tous*  
11 *les niveaux juniors : de l'école de foot à la B promo et même d'une première équipe. Ainsi que d'une équipe*  
12 *féminine. Chaque mois de juin, un tournoi international était organisé et accueillait des joueurs et joueuses venant*  
13 *de partout en suisse et de l'étranger.*

14 *Malheureusement ce temps-là est bien révolu. J'ai eu la tristesse de voir les excellents coachs de mes enfants*  
15 *quitter le club un à un, à cause de différends avec le comité. Des coachs moins professionnels leur ont alors*  
16 *succédé. Je me rappelle d'ailleurs que lors d'un tournoi "Graine de Foot", l'entraîneur d'un de mes enfants était*  
17 *tellement ivre qu'il n'a pas pu les coacher. Les équipes de St-Sulpice ont commencé peu à peu à disparaître, les*  
18 *terrains à se détériorer. A tel point que des parents de joueurs craignent pour l'état physique de leurs enfants.*

19 *Si maintenant vous allez faire un tour sur le site du FC-Sulpice, vous y constaterez qu'il ne reste que 2 équipes*  
20 *juniors (G et F) et 3 équipes FRM (Foot Région Morges) qui, comme son nom l'indique, ne sont pas uniquement*  
21 *issus du FC St-Sulpice, mais de tous les villages alentour. A noter également que plusieurs clubs de la région,*  
22 *débordés, doivent refuser des inscriptions.*

23 *En résumé, le club est en déclin, et avec la démission soudaine de son président, son avenir semble fort compromis.*

24 *Alors la question se pose : allons-nous déboursier des milliers de francs pour déplacer des terrains de foot que plus*  
25 *personne n'occupe ? Ou décidons-nous, en tant que commune responsable et voulant promouvoir le sport pour*  
26 *sa jeunesse, de reprendre en main notre FC St-Sulpice et d'en faire un club accueillant, sécurisant, sain et ouvert*  
27 *à toutes et tous ?*

28 *Je vous le demande aujourd'hui : quelle est la vision de la municipalité en ce qui concerne l'avenir de ce club qui*  
29 *fêtera ses 100 ans en 2027 ? »*

30 **M. Piller** explique que cela fait un mois, qu'il est fort occupé avec le FC St-Sulpice. Il y a eu encore une séance  
31 hier et il y aura une Assemblée Générale Extraordinaire lundi prochain. La municipalité est inquiète depuis  
32 quelques temps déjà. Parlant des équipes féminines, il s'agit d'un problème de vestiaires. L'état des terrains est  
33 bon, il n'y a aucun souci. Il y a des terrains beaucoup plus mal au point que les nôtres. **M. Piller** peut difficilement  
34 parler de certaines choses que l'on a pu lire dans les journaux. En effet, le FC St-Sulpice est maintenant en  
35 mauvaise posture ce qui ne veut pas dire qu'il ne pourra pas renaître de ses cendres. Avec le syndic, on a vu le  
36 comité ad intérim, cette semaine. On verra la semaine prochaine ce qui va nous être présenté la semaine  
37 prochaine. FRM (Foot Région Morges) a été reçu. Ceux-ci sont aussi inquiets, car ils ont besoin de terrains. On ne  
38 peut donc pas en parler plus dans le détail, mais la municipalité est en train de suivre fortement le FC St-Sulpice  
39 pour en savoir plus.

1 **Mme Probst** aimerait faire un petit rappel de l'action Cartons du Cœur qui aura lieu le samedi 04.05.2024. Elle  
2 propose aux Conseillers de parler autour d'eux des petits cœurs que l'on verra bientôt plus dans la commune ces  
3 prochains jours, dans le but d'avoir le plus de participation possible pour cette récolte des cartons du cœur. Mme  
4 Probst informe que l'action va se dérouler sur la place du village et que la semaine précédente le 4 mai, il y aura  
5 différents points de récolte pour permettre aux personnes n'étant pas disponibles le 4 mai de participer à des  
6 dons de denrées. Elle remercie l'audience de relayer cette information.

7 La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h30 et invite les Conseillères et les Conseillers  
8 à prendre part à l'apéritif traditionnel.

9

10

11

12

13

Conseil communal

M. Cyril Golaz  
Président



Mme Brigitte Grobet  
Secrétaire

The seal is circular with a blue border containing the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'DE ST-SULPICE' at the bottom. Inside the border, there is a central emblem featuring a shield with a cross and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE' below it. The words 'CANTON DE' are written on either side of the shield.